Image not found or type unknown

achat maison 1ère acquisition

Par **michalou**, le **10/01/2012** à **12:53**

bonjour, mon fils a visité une maison à vendre, sans l'intermédiaire d'une agence ou notaire et serait intéressé par cette maison. Le notaire chez qui la propriétaire (sous curatelle) a déposé une annonce de vente me dit qu'il s'agit d'une "vente particulière"; (je ne comprends pas ces termes). Je connais "l'exclusivité" uniquement, mais apparemment ce n'est pas le cas puisque l'annonce de vente a paru également sur un site d'agence immobilière ainsi que sur le site d'annonces gratuites "leboncoin.fr". Ce notaire me dit qu'il est obligatoire de passer par lui, pour revisiter la maison et donc toucher des honoraires, alors que nous visitons les maisons nous-mêmes pour éviter ces frais. Qu'en est-il exactement ? Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés